



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Rouen, le 10 juillet 2018

*Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie*

*Affaire suivie par : Corinne ETAIX
Tel : 01 40 61 79 29
Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr*

Objet : Révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Fontaine-Henry (Calvados)

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier relatif à la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Fontaine-Henry, dont il a été accusé réception le 09 avril 2018.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie :

www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Mairie de Fontaine-Henry
Monsieur le Maire
5 rue de Scoriton
14610 FONTAINE-HENRY

Copie à : - Préfecture du Calvados
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados